

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

7^{ème} séance de l'année 2017

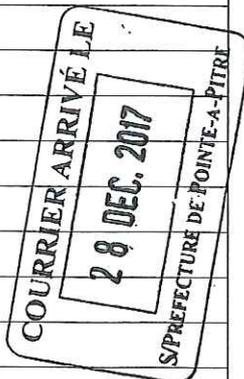
Mercredi 13 décembre 2017

DÉLIBÉRATION N°2017.12.07/492

**Approbation du projet de plan d'actions santé
de la Communauté d'Agglomération
CAP Excellence
pour la période de 2017-2018**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 13 décembre, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 7 décembre 2017.

Présents : 28		
Le Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	8 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Alberta	ALBERI	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE	
M. Denis	BERNADOTTE	



Excusées représentées : 2
<u>Vice-Présidente :</u> Mme Claudine CHALUS (12 ^{ème} Vice-Présidente) Procuration à M. Georges DAUBIN
<u>Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :</u> Mme Josiane GATIBELZA Procuration à M. Jacques BANGOU

Excusés non représentés : 9
<u>Vice-Présidents :</u> Mme Hélène MOLLA-POLIFONTE (4 ^{ème} Vice-Présidente) M. Georges BREDENT (8 ^{ème} Vice-Président) M. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS M. Chazy CIRANY M. Jean-Luc CELIGNY Mme Solange LEBLANC M. William SURDIN

Absents : 11
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u> M. Fabert MICHELY M. Max CELIGNY M. Justin DESSOUT M. Michel RINÇON
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. Harry DURIMEL Mme Juliana FENGAROL M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN Mme Ketty WALPO Mme Nadège THEOPHILE

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

Madame Murielle JABES, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU le Code de la Santé Publique;
- VU la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine dans le domaine de la santé;
- VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil Communautaire de CAP Excellence du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président;

Considérant le rapport du Président;

En créant une un Atelier Santé Ville (ASV) dans le cadre de la politique de la ville et en signant en 2014 un contrat local de santé (CLS), la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, en étroite partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, a identifié la santé comme un enjeu fort pour le développement de son territoire. Déclinée à l'échelle de l'agglomération et des villes membres, les orientations stratégiques qui en ressortent sont analysées dans le cadre de la commission « *affaires sociales et santé* » et du comité de pilotage du contrat local de santé.

En lien avec cette dynamique, s'inspirant de ces orientations et dans le but affiché d'agir de manière volontaire pour l'amélioration de la santé des habitants du territoire dans une dynamique de prévention et d'accompagnement, un plan d'action de prévention santé est proposée chaque année depuis 2013.

La finalité de ces propositions d'actions est de promouvoir la bonne santé des habitants et d'agir sur les inégalités de santé.

La programmation 2017-2018 s'inscrit résolument dans cette démarche. Elle a été définie en cohérence avec le Contrat Local de Santé (CLS) et intègre les thématiques prioritaires retenues par ce dernier.

Les actions proposées se déclinent en fiches action, pour un montant global de 15 000 €. Elles sont présentées en détail dans le dossier joint.

La finalité de ces propositions d'actions de prévention est de promouvoir la bonne santé des habitants et d'agir sur les inégalités de santé.

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'approuver le plan d'action santé présenté en annexe de la présente délibération, pour un montant total de quinze mille euros (15 000 €).

ARTICLE 2- D'imputer les crédits afférents au Chapitre 011 – Compte 62384 du budget 2017 de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

ARTICLE 3- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions afférentes.

ARTICLE 4- De donner tous pouvoirs au Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 5- Le Président, le Directeur Général, Madame la Comptable Public du Centre des Finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Aymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de la Guadeloupe.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 22 décembre 2017

P° le Président absent et par délégation

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 27 DEC. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Aymes, le 28 DEC. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 28 DEC. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 28 DEC. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 28 DEC. 2017

Le 3^{ème} Vice-Président



Rosan RAUZDUS



